Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 4

Artikel: Flash - aide familiale ?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274092

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RUBRIQUE ÉCONOMIQUE

LES DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX

Bien que la Suisse ne fasse pas partie du Fonds monétaire international et que nous ne soyons qu'indirectement concernés, il me paraît intéressant d'indiquer brièvement les droits de tirage spéciaux (DTS) dont la relative nouveauté fait qu'ils sont souvent mal connus.

Ces droits furent mis en vigueur au courant de l'été 1968 par un amendement aux statuts du Fonds monétaire international (FMI). Les DTS, dont l'unité de valeur équivaut en fait à la parité-or actuelle du dollar américain, soit 0,888671 gr., représentent une réserve de liquidités internationales utilisable par les pays participants qui peuvent y recourir en observant certaines conditions bien définies. Les transactions prévues doivent satisfaire au « critère de besoin » stipulé par l'amendement du 28 juillet 1969, où il est précisé qu'un membre utilisera ses DTS « seulement pour les besoins de sa balance de paiements ou en fonction de l'évolution de ses avoirs officiels en or, en devises et en DTS, ainsi que de sa position de réserve au Fonds et qu'il s'abstiendra de le faire dans le seul dessein de charger la structure de ces éléments, à savoir d'une part ses DTS, et d'autre part l'ensemble de ses avoirs officiels, en or et en devises et de sa position de réserve au Fonds».

Un participant peut donc utiliser ses DTS pour obtenir de la monnaie convertible d'autres participants, pour le rachat de monnaie et le paiement de commission de tirage ainsi que pour obtenir d'un autre participant un montant équivalent de sa propre monnaie.

Les participants « désignés » comme fournisseurs de monnaie contre des DTS sont ceux dont la position de leur balance des paiements ou la position de leurs réserves est « suffisamment forte ». Le FMI précise que les pays pourront être désignés « pour des montants de nature à amener progressivement l'égalité des rapports entre leurs avoirs excédentaires en DTS et leurs avoirs en or et en devises ». En échange des DTS seule de la monnaie « effectivement convertible » doit être fournie, soit toujours selon les statuts du FMI, une monnaie « interconvertible » (le dollar, la livre ou le franc français), ou une monnaie dont le pays émetteur accepte de convertir des montants obtenus contre des DTS en « au moins » une monnaie interconvertible (Franc belge, lire, DM, florin néerlandais ou peso mexicain, toutes monnaies convertibles en dollars).

Les taux de change sont ceux du marché pour une date donnée. A part de faibles montants en francs français, francs belges et en livres, il est à noter que jusqu'à présent les participants demandent surtout à recevoir des dollars.

Les DTS donnent donc aux pays neutres la possibilité soit d'obtenir certaines monnaies en échange de ces droits de tirage spéciaux, soit de racheter leur propre monnaie. Ils représentent une création monétaire puisque 30 % seulement des allocations cumulatives doivent être « reconstituées » ; une fois utilisés, ils s'accumulent dans les réserves des pays « tirés » ou dans celles du Fonds.

Edith Comment

FLASH – AIDE FAMILIALE ?

● POURQUOI AVEZ-VOUS DÛ FAIRE APPEL A UNE AIDE FAMILIALE ?

A cause de la longue maladie de mon enfant. Au départ, j'étais persuadée de pouvoir me débrouiller seule dans le ménage mais la vie de famille devenait de plus en plus tendue, et moi j'étais fatiguée et nerveuse.

● COMMENT AVEZ-VOUS SU QUE CE SERVICE EXISTAIT ?

Je l'ai connu grâce à l'assistante sociale, qui a mis une année pour me persuader de contacter le service. Chaque fois que l'assistante sociale venait, nous en parlions.

● QU'AVEZ-VOUS PENSÉ DE L'AIDE FAMILIALE ?

C'est formidable. J'en ai eu deux. Elles m'ont d'abord apporté une aide morale et de plus je peux sortir tranquille, car je sais que je peux leur faire confiance. Elles savent tout faire et avec le sourire.

● QUE PENSEZ-VOUS DE LA PROFESSION D'AIDE FAMILIALE ?

C'est très important que ces services existent. Dans mon cas, je n'ai pas besoin de dépendre de la bonne volonté d'autrui (voisine, famille). Quand je dois aller chez le médecin, je ne peux laisser mon enfant seul. Avec les services d'aides familiales, on se sent libre.

● ET VOS ENFANTS, QUE PENSENT-ILS DE L'AIDE FAMILIALE ?

Carole nous dit :

« J'ai 13 ans. Si l'aide familiale ne « viendrait » pas à la maison, je devrais aider plus maman et maman ne pourrait pas s'occuper de moi comme maintenant et en plus elle serait fatiguée ».

La Fédération des Services d'aide familiale de Genève, pour vous présenter la profession d'aide familiale, a posé ces quelques questions à des familles qui ont eu recours à ses services.

Si vous avez de 30 à 45 ans et désirez devenir aide familiale, vous pouvez suivre le Cours en emploi pendant 16 mois (stages rémunérés). Le prochain cours débute en septembre, les inscriptions sont ouvertes jusqu'à fin avril.

Pour tous renseignements : 4, rue Vignier - 1205 Genève - tél. (022) 29.81.44.

AFFAIRE À SUIVRE

On sait que Mme Simone Veil a l'intention de présenter au Parlement français un projet de loi sur les cosmétiques ; déjà adopté au Conseil des ministres, ce projet prévoit un contrôle officiel des formules de fabrication, ainsi que l'obligation de désigner nommément un responsable de la fabrication.

Largement vendus en Suisse, les cosmétiques français et leur qualité intéressent toutes les consommatrices, ainsi que des consommateurs, de plus en plus nombreux, et les mères de famille qui utilisent pour les soins aux bébés une gamme de produits qui a tendance à s'étendre d'année en année. Séduisants certes, mais pas toujours utiles.

Ces contrôles de qualité, qui ont lieu en Suisse également, mais seulement après la mise en vente et à la demande facultative des laboratoires cantonaux, visent à garantir une innocuité des produits. Il ne sera pas encore question d'une étude d'efficacité, dans ce domaine aussi mouvant que mal connu des dermatologues.

Il faut attendre, pour connaître le sort du projet français, l'année prochaine pour en découvrir les éventuels effets sur le marché.

Le billet de la paysanne

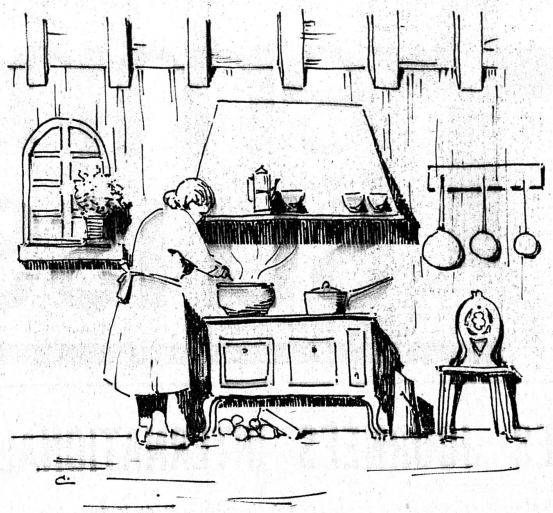

ABEILLES DILIGENTES

Pourquoi ne peut-on prononcer le mot « abeille » sans lui accoupler aussitôt le qualificatif de « diligente » ? Cela fait partie des images impérissables de notre bestiaire au même titre que la douceur de l'agneau, la force de l'ours et la ruse du renard. Pourtant, je suis sûre qu'il y a aussi des abeilles paresseuses, insouciantes et qui préfèrent badiner à butiner.

Quant aux abeilles que je connais dans mon entourage et que je vais citer, elles sont plutôt du genre travailleuses, vous en jugerez vous-mêmes !

Suzette, 3 enfants dont 1 retardé mentalement, exploite avec son mari un domaine de 50 poses vaudoises, a son beau-père en ménage, s'occupe de 300 poules, 25 cochons, d'un grand jardin, d'une maisonnée de 8 chambres, entretient tout le linge, va encore aider à ses parents âgés et reçoit en visite et en vacances nombre de gosses, cousins et cousines. Et vous n'irez pas chez elle sans déguster un délicieux biscuit, de la tourte ou une autre pâtisserie maison, offerts avec une tasse de thé et le sourire.

Jeanine, 5 enfants entre 2 et 14 ans, avec l'aide d'un mari atteint dans sa santé, est à la tête d'un domaine important avec cultures et bétail, entretient un grand-père octogénaire, accomplit sa tâche de ménagère rurale qui implique en général beaucoup de travail et peu de confort, et trouve encore le temps de rénover sa maison et de suivre des cours de vulgarisation et de travaux manuels. Elle estime qu'on n'en sait jamais trop et puis, il faut des contacts quand on habite à l'écart du village.

Roseline, 2 fils, confectionne la plupart de ses vêtements, décape et restaure de vieux meubles, les dispose avec goût dans sa maison propre et coquette malgré sa vétusté, et décore même les alentours, la porte de la grange et la fenêtre du grenier. Elle cultive aussi les traditions culinaires et vous fera goûter selon l'occasion aux délicieux beignets de Brandons (Carnaval broyard), aux merveilles du Jorat, au saucisson en croûte ou au gâteau à la terrine payernoise. Mais l'été la voit également suivre son époux et collaborer aux travaux des champs, foins, moissons ou pommes de terre.

Tante Anaïs, autrefois vaillante paysanne — et alors on travaillait vraiment à la main —, est bien handicapée par ses rhumatismes aux pieds et aux mains. Pourtant, de ses doigts déformés, sortent encore de ravissants ouvrages pour les nouveau-nés du village, le mariage d'une petite nièce ou l'anniversaire d'une vieille amie. Elle ne reste pas inactive et mijote de bonnes soupes et de savoureux repas pour son fidèle compagnon qui s'occupe aussi de son côté chez quelque voisin ou sur son coin de terrain. Tante Anaïs n'est jamais seule ; beaucoup de monde, jeunes ou moins jeunes, se pressent autour d'elle pour l'entendre raconter ses souvenirs ou lui communiquer des nouvelles ou des secrets. Sinon, il lui reste au moins un chat sur ses genoux à qui murmurer des confidences...

Et d'autres exemples pourraient allonger la liste, mais je veux en rester là. Qu'ont-elles en commun, ces femmes paysannes ? Elles respirent l'entrain, l'endurance physique, l'équilibre mental, en un mot : la santé et leur exemple tonique est pour leur famille le meilleur gage de bonheur. En rendant les autres heureux, on n'a plus de raisons de se plaindre.

Monique Freymond-Bouquet

Femmes suisses SANTÉ

Les œufs d'avril

Avril est le mois des œufs par excellence, et il serait navrant de ne pas en faire une cure. Voici 2 recettes que j'ai trouvées dans un adorable livre datant de 1862, que vous aurez certainement envie d'essayer.

Œufs grillés

Laver soigneusement des œufs, les essuyer et faire un trou à chaque extrémité, de façon à en extraire le contenu en soufflant. Faire une colle à base d'un blanc d'œuf et de farine, et boucher un trou. Laisser sécher. Pendant ce temps, hacher une poignée d'épinards, du persil et de la ciboulette, les essorer et les passer au beurre. Saler, poivrer, ajouter une pointe de couteau de poudre de clous de girofle et, hors du feu, ajouter les œufs. Remplir les œufs de ce mélange (on peut les mettre dans un coquetier ou un rond de serviette pour qu'ils restent debout), et recoller la deuxième extrémité. Laisser sécher. Faire cuire les œufs 15 minutes à l'eau bouillante. Laisser refroidir et peler. Tourner les œufs dans un œuf battu, les paner, et les passer rapidement dans du beurre chaud. Servir avec des épinards.

Pain perdu (5 personnes)

Dans une terrine, battre deux œufs. Ajouter 75 gr. de sucre fin, une cuiller à café de cannelle, une pointe de couteau de sel et 2 ½ décis de lait. Battre jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux. Y faire tremper 10 tranches de pain de mie un peu rassis, dont on aura ôté la croûte et qu'on aura coupées en deux.

Faire fondre 85 gr. de beurre dans une grande poêle. Y faire revenir les tranches de pain jusqu'à ce qu'elles aient une belle couleur dorée (2 min. par côté environ, à feu moyen).

Retirer les tranches du beurre, les égoutter sur un linge ou du papier ménage. Les disposer sur un plat chauffé au préalable et les saupoudrer d'un mélange de 75 gr. de sucre fin et une cuiller à café de cannelle.

Alexandra

femmes suisses
et le Mouvement féministe

paraissant une fois par mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Equipe de rédaction
Bernadette von der Weid
B.P. 10 - 1253 Vandœuvres
Tél. (022) 50 19 26
Simone Chapuis
Martine Chenou
Anne-Françoise Hebeisen
Jacqueline Berenstein-Wavre
Présidente du Comité du journal

Administration
Rose Donnet
23, route de Prévessin
1217 Meyrin
CCP 12 - 117 91
Tél. (022) 41 22 74

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an :
Suisse : Fr. 20.—
Etranger : Fr. 23.—
de soutien : Fr. 25.—

Impression
Ets Ed. Cherix et Filanosa SA
Nyon